BfB
Beratungsstelle
für Brandverhütung

Bundesgasse 20
Postfach 8576
3001 Bern
Telefon 031 320 22 20
E-mail:
mail@bfb-cipi.ch

Cipi
Centre d'information
pour la prévention
des incendies

Bundesgasse 20
Case postale 8576
3001 Berne
Fax 031 320 22 99
Internet:
www.bfb-cipi.ch

Communiqué de presse

Conseils du Cipi en cas d'orage

Retirez les fiches des prises lorsque l'orage gronde !

Berne, le 23 juin 2009 – La foudre frappe chaque année 10'000 bâtiments en Suisse. Elle est la principale cause de dommages incendie. Le paratonnerre constitue la meilleure protection, mais on peut aussi se protéger dans un bâtiment qui n'est pas doté d'une telle installation en suivant les conseils du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi.

La foudre frappe parfois directement : le feu prend alors très vite et provoque des dommages importants au bâtiment touché. Les impacts indirects sont cependant beaucoup plus fréquents. Ils endommagent les appareils électriques tels que les téléviseurs, les commandes de chauffages et les ordinateurs. Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi recommande de prendre les mesures suivantes en cas d'orage, en particulier dans les bâtiments qui ne sont pas équipés d'un paratonnerre :

- Le plus sûr est de se placer au centre d'une pièce.
- Renoncer à prendre un bain et à se doucher.
- Eviter tout contact avec les canalisations d'eau, de gaz, les installations électroniques ou les câbles d'antenne.
- Les conversations téléphoniques passées depuis un appareil fixe peuvent également être dangereuses.
- Retirer les prises des appareils sensibles (téléviseurs, radios, ordinateurs).
- Même lorsqu'une maison ne dispose pas d'un paratonnerre, il est recommandé d'installer une protection contre les surtensions. Cette installation peu onéreuse peut être réalisée dans l'appartement.

En cas d'incendie, suivez l'ordre de priorité : alarmer (sapeurs-pompiers 118) – sauver – éteindre.

Pour toute question:
Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi
Téléphone 041 727 76 77, e-mail: media@bfb-cipi.ch

Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi : « Attention au feu! »
Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financé par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurances (ASA). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi veut sensibiliser les spécialistes et le grand public aux dangers du feu, afin de prévenir les incendies. **www.bfb-cipi.ch**